



Visite médicale suite a retrait de permis

Par **linka**, le **07/12/2012** à **11:46**

Bonjour,

Mon copain s'est fait retirer le permis cet été en ayant fait un excès de vitesse supérieur à 40 km/h et en ayant un test salivaire positif (cannabis). Etant nouveau permis il est sensé avoir perdu ces 12 points d'un coup. Il a reçu un document d'annulation provisoire 6 mois du permis. Il est convoqué dans une semaine pour la visite médicale, s'il fait une prise de sang ou test urinaire rechercheront-ils uniquement le cannabis ou d'autres drogues ?

Merci de me répondre.

Par **Tisuisse**, le **07/12/2012** à **19:41**

Bonjour,

Les "nouveaux permis" donc les conducteurs en probatoire (2 ans si permis obtenu par AAC, 3 ans pour les autres) ne bénéficient jamais des 12 points d'un coup. Voyez les post-it en entête de ce forum qui vous en apprendront plus sur les probatoires.

Pour la visite médicale, qu'il se renseigne auprès de sa préfecture pour la prise de sang.